

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.706  
1er juin 1995

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SIXIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 1er juin 1995, à 10 heures

Présidente : Mlle C.B. Onyoni (Kenya)

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 706ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Le chef de la délégation kényenne étant empêché, comme vous le savez peut-être, je présiderai à sa place la présente séance conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Conférence. Je suis sûre de pouvoir compter sur votre coopération et votre indulgence.

Je tiens tout d'abord à accueillir chaleureusement parmi nous, au nom de l'instance et à titre personnel, les nouveaux représentants à la Conférence, M. Ekblom, ambassadeur de la Finlande, M. Lafer, ambassadeur du Brésil, M. de Icaza, ambassadeur du Mexique, et M. Tarmidzi, ambassadeur de l'Indonésie. Je veux les assurer de notre plein appui et de notre entière coopération à l'accomplissement de leurs nouvelles tâches.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Finlande, du Japon, de la Roumanie, de l'Argentine, de la République islamique d'Iran, de la Nouvelle-Zélande et de la Belgique. Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande, l'ambassadeur Ekblom.

M. EKBLOM (Finlande) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je vous remercie de votre aimable accueil.

La deuxième partie de la session annuelle de la Conférence commence aujourd'hui alors que s'est terminée récemment la Conférence d'examen et de prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Finlande a accueilli avec satisfaction la décision historique qui a été prise de maintenir indéfiniment en vigueur le TNP. Malgré les différences qui les séparaient dans leur manière de considérer les questions de politique et de sécurité, les Etats parties ont pu prendre cette décision par consensus, montrant par là qu'ils tenaient tous à maintenir les avantages du Traité. La norme mondiale établie par celui-ci a ainsi été renforcée. A cet égard, je tiens à rendre un hommage tout particulier à l'Afrique du Sud. Par ses idées novatrices quant aux moyens d'améliorer à l'avenir l'application du TNP, ce pays a jeté les bases du consensus sur la prolongation de l'instrument pour une durée indéfinie.

Le fait que le TNP restera indéfiniment en vigueur va changer radicalement le climat dans lequel les instruments en matière de non-prolifération des armes nucléaires et de désarmement nucléaire seront désormais élaborés. Des voies nouvelles s'ouvrent à nous. Il ressort des décisions prises à la Conférence d'examen en ce qui concerne les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et le renforcement du processus d'examen du Traité que nous devons à présent nous tourner vers l'avenir. De l'avis de la Finlande, ces décisions pourront servir de cadre aux efforts qui seront déployés pour assurer la non-prolifération et parvenir au désarmement.

Nous avons l'espoir que ce climat favorisera un renouveau des activités de désarmement multilatéral qui rende celui-ci mieux adapté aux exigences d'aujourd'hui et de demain. Le succès de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait ainsi mieux assuré.

(M. Ekblom, Finlande)

La tâche de la Conférence du désarmement, en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, sera lourde. La Finlande appelle de ses vœux des progrès rapides dans plusieurs domaines et est prête à apporter son concours à cette fin. Dans cet esprit, je vais évoquer plusieurs questions qui, à notre avis, doivent être abordées dans l'immédiat.

En ce qui concerne, premièrement, l'examen de son ordre du jour et de son programme de travail, la Conférence du désarmement devrait enfin laisser là le débat annuel sur son ordre du jour traditionnel et centrer plutôt chaque année son attention sur les questions prioritaires et pratiques. Ce qu'a fait l'instance cette année sur le plan de la constitution de comités spéciaux n'est rien moins qu'exemplaire. A notre sens, il ne faut plus prolonger le débat sur cette question. Parmi les organes subsidiaires qu'il a été envisagé d'établir ou de reconstituer, le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements est celui où il serait possible d'innover sur le plan multilatéral. Malheureusement, il n'en va pas de même des comités sur les garanties de sécurité et sur l'espace. Cela dit, la Conférence pourrait peut-être trouver moyen d'aborder sous un angle nouveau la question des garanties de sécurité suite à l'adoption de la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité, résolution dont nous nous félicitons certainement.

Nous encourageons la Conférence à mettre les comités sur pied sans plus tarder. Nous avons surtout l'espoir que le Comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires pourra commencer immédiatement ses travaux.

En ce qui concerne, deuxièmement, les méthodes de travail de la Conférence, l'instance devrait s'efforcer davantage de rationaliser celles-ci. Il est désormais manifeste qu'il y a tout lieu de les assouplir. Je veux soulever à cet égard deux points précis. Tout d'abord, nous estimons que, même s'ils ne sont pas membres de la Conférence, tous les Etats intéressés qui participent aux activités de celle-ci devraient être associés plus utilement aux travaux officieux de l'instance, y compris aux consultations menées par le Président, à celles qui ont trait aux comités et, selon le cas, à celles que tiennent les groupes d'Etats. Cela faciliterait la participation de ces pays et accroîtrait leur attachement aux travaux de la Conférence tout en renforçant la collaboration entre tous les Etats ici présents à la réalisation des objectifs en matière de désarmement mondial.

En outre, l'instance devrait examiner de près la pratique suivant laquelle elle consacre chaque année plusieurs semaines à rédiger des rapports. A notre sens, le rapport traditionnel de la Conférence à l'Assemblée générale pourrait fort bien être remplacé par un rapport organique succinct, les positions de fond des Etats étant déjà reflétées dans les documents officiels et les interventions consignées dans les comptes rendus.

Troisièmement, quant à la question de la composition de l'instance, la Conférence devrait clore le débat sans fin sur l'élargissement de sa composition. Ces discussions qui n'aboutissent pas commencent à ternir le crédit de l'instance. Il est tout simplement inadmissible que l'opposition à l'un des candidats empêche l'admission de tous les autres à la qualité

(M. Ekblom, Finlande)

de membre, dont la Finlande. A notre avis, la Conférence pourrait trancher la question en assortissant sa décision d'une réserve par laquelle il serait précisé que, pour des raisons de maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'un des nouveaux membres fait l'objet de mesures internationales prises conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Autre solution : la Conférence pourrait décider de remplacer le pays en question qui figure sur la liste d'Etats proposés par un ou plusieurs autres pays candidats.

S'agissant, quatrièmement, d'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, nous avons l'espoir que les négociations y relatives commenceront sans plus tarder. La question des stocks de matières fissiles nous paraît revêtir une importance majeure. Cela dit, il est manifestement inutile d'insister, comme le font certains, pour que les négociations portent également sur cette question dès lors que cela a pour effet de différer l'interdiction de la production de telles matières. En outre, il faudra faire bien plus largement appel aux connaissances spécialisées de l'AIEA dans le cadre de ces négociations que cela n'est le cas pour les négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais.

En ce qui concerne, cinquièmement, les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, celles-ci devraient être facilitées par le succès de la Conférence d'examen et de prolongation du TNP. Un objectif clair a été établi : la Conférence du désarmement devrait achever les négociations au plus tard en 1996. De toute évidence, les Etats participants devront donc continuer à travailler intensivement tout au long du second semestre de 1995. De ce point de vue aussi, il serait bon de renoncer à rédiger des rapports volumineux.

La Finlande engage vivement tous les Etats dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de procéder à des explosions expérimentales de telles armes. Nous avons appris avec une vive déception que la Chine avait réalisé un nouvel essai encore, alors que les Etats dotés d'armes nucléaires, dont ce pays, venaient de s'engager à faire preuve de la plus grande retenue à cet égard. Nul ne saurait voir dans la poursuite des essais nucléaires le signe de la plus grande retenue. Ce n'est en tout cas pas ainsi que nous concevons les choses.

Il est aujourd'hui possible de conclure un traité universel portant interdiction complète des essais nucléaires qui soit internationalement et effectivement vérifiable. Attachons-nous désormais à travailler de concert pour mettre définitivement fin à l'ère des explosions nucléaires expérimentales.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Finlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, l'ambassadeur Kurokochi.

Mme KUROKOCHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier l'ambassadeur Don Nanjira et la délégation kényenne des efforts inlassables qu'ils ont déployés en assurant la présidence de la Conférence afin de bien conduire les travaux de l'instance - les précédentes séances plénières ont apporté amplement la preuve de leur bonne gestion. Je suis sûre que, sous votre direction compétente, la Conférence sera à même de faire un travail utile et je peux vous assurer que la délégation japonaise apportera à cela tout son concours.

Je voudrais aujourd'hui faire quelques brèves observations sur certaines questions de désarmement à la lumière, en particulier, des résultats obtenus lors de la Conférence d'examen et de prolongation du TNP qui s'est tenue durant l'intersession de notre instance.

Le Japon a constaté avec satisfaction que, d'une manière générale, les Etats parties au TNP entendaient renforcer et faire perdurer le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Comme l'a déclaré M. Yohei Kono, premier ministre adjoint et ministre japonais des affaires étrangères, immédiatement après leur adoption, le Japon se félicite sans réserve des décisions prises à la Conférence d'examen sans avoir été mises aux voix, à savoir, la décision de maintenir indéfiniment en vigueur le Traité ainsi que les décisions relatives au renforcement du processus d'examen de l'instrument et aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le ministre Kono, qui assistait à la Conférence d'examen, a souligné à nouveau que le Japon voulait obtenir en définitive l'élimination des armes nucléaires, car le pays avait subi les conséquences de bombardements à l'arme nucléaire; rappelant aussi que le Japon avait clairement renoncé aux armes nucléaires, M. Kono a déclaré à cette occasion que le pays était favorable au maintien en vigueur du TNP pour une durée indéfinie, puisque cet instrument jouait un rôle important dans la non-prolifération de ces armes, dans le désarmement nucléaire et dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. De plus, il a exprimé l'espoir que les Etats parties seraient aussi nombreux que possible à partager cette position fondamentale du Japon, ce qui manifestement a été le cas.

Il est indiqué au paragraphe 4 de la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires ce qu'il importe de faire pour donner pleinement effet aux dispositions de l'article VI du Traité : il convient a) que la Conférence du désarmement conclue au plus tard en 1996 les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, b) que des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires soient ouvertes immédiatement et conclues rapidement, enfin, c) que les Etats dotés d'armes nucléaires aillent systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer.

En ce qui concerne la réduction des armes nucléaires, le Japon a le sincère espoir que tous les Etats dotés de telles armes iront résolument et systématiquement de l'avant en vue de réduire celles-ci puis de les éliminer, afin de ne pas trahir la confiance que leur font les Etats qui ne sont pas dotés de telles armes.

(Mme Kurokochi, Japon)

Quant aux négociations relatives à une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement, la délégation japonaise souscrit entièrement à l'idée que celles-ci devraient être ouvertes immédiatement, ici à la Conférence du désarmement, et que tout devrait être fait pour qu'elles soient conclues rapidement. A cet égard, le Japon est favorable à la désignation de l'ambassadeur du Canada, M. Shannon, comme président du comité spécial sur la question.

Comme le suppose la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, les Etats participant aux travaux de la Conférence du désarmement ne devraient ménager aucun effort pour achever dès que possible et au plus tard en 1996 les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Les travaux y relatifs ont déjà repris après l'intersession. Le Japon, pour sa part, est prêt à tout faire pour que cet objectif soit atteint.

A cet égard, il est également précisé dans cette décision que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient faire preuve de la plus grande retenue en attendant qu'un traité d'interdiction complète des essais entre en vigueur.

Il est extrêmement regrettable que la République populaire de Chine ait réalisé le 15 mai dernier un nouvel essai nucléaire, qui est venu s'ajouter à ceux auxquels le pays a procédé en juin et en octobre 1994 et qui a été effectué immédiatement après que la Conférence d'examen du TNP avait décidé de maintenir indéfiniment en vigueur cet instrument et de renforcer le régime établi par lui, en redonnant ainsi à la communauté internationale l'espoir de voir progressivement avancer la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le Japon conjure de nouveau la Chine de ne pas reprendre ses essais nucléaires et engage aussi les autres Etats dotés d'armes nucléaires de continuer à s'abstenir de tels essais.

Tant les Etats dotés d'armes nucléaires que les Etats qui en sont dépourvus devraient s'efforcer d'enregistrer des progrès constants dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement de sorte que se rapproche la réalisation effective de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Roumanie, l'ambassadeur Neagu.

M. NEAGU (Roumanie) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un vif plaisir que de prendre la parole à la Conférence du désarmement après qu'a été prise, à la Conférence d'examen et de prolongation du TNP, la décision historique de maintenir indéfiniment en vigueur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette décision, de même que celle qui a trait aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, puis la décision relative au renforcement du processus d'examen du Traité et la résolution par laquelle ont été entérinés les objectifs du processus de paix engagé au Moyen-Orient, dont l'établissement éventuel d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, constituent indubitablement

(M. Neagu, Roumanie)

un acquis précieux et une base solide sur laquelle la communauté internationale pourra s'appuyer pour enregistrer de nouveaux progrès dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement, outre qu'elles contribuent d'importance au renforcement de la sécurité et de la stabilité internationales.

Ainsi renforcé, le TNP est appelé à jouer un rôle central et plus efficace encore dans la consolidation de la stabilité nucléaire, dans la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement, ainsi que dans l'intensification de la coopération internationale à l'application pacifique de l'énergie nucléaire. Cependant, nous nous devons d'oeuvrer encore sans relâche à l'universalisation du TNP, qui est la condition de la réalisation des objectifs louables, de l'aveu général, de cet instrument.

La décision de maintenir indéfiniment en vigueur le TNP revêt, bien sûr, une importance critique pour le régime de non-prolifération des armes nucléaires, mais ouvre aussi un nouveau chapitre de l'histoire de la limitation des armements et du désarmement, qui promet d'être une gageure. Il est grand temps que nous tous redoublions d'efforts pour écarter définitivement la menace d'une destruction massive à l'échelle mondiale et créer un climat international plus sûr.

La pérennité du TNP étant assurée, notre conférence est appelée à jouer un rôle plus large dans le désarmement et, à tout le moins, à mettre la dernière main au traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996, à ouvrir des négociations de fond aboutissant rapidement à la conclusion d'un instrument interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement ainsi qu'à approfondir le dialogue sur les garanties de sécurité que doivent donner les Etats dotés d'armes nucléaires à ceux qui en sont dépourvus.

La Conférence a enregistré au cours de la première partie de la présente session des progrès encourageants dans des questions essentielles des négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais. Cependant, il reste à régler des points importants, tels que la portée du traité et les obligations fondamentales établies par l'instrument, la configuration du système de surveillance international, le financement des activités de vérification et la future organisation chargée de veiller à l'application du traité.

La Roumanie partage le point de vue selon lequel le traité en cours de négociation doit interdire tous les essais nucléaires en tout lieu et à tout jamais. Cela dit, il ne serait pas réaliste de le faire porter sur des activités qui ne sont pas réellement vérifiables, comme les simulations sur ordinateur et les expériences en laboratoire. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un instrument utile qui fasse autorité, et qui concoure effectivement à la réalisation des objectifs en matière de non-prolifération.

Le Gouvernement roumain accueille avec une vive satisfaction la décision prise récemment par le Royaume-Uni et la France de retirer leur proposition tendant à autoriser des explosions expérimentales dans des circonstances

(M. Neagu, Roumanie)

exceptionnelles - c'est là une percée majeure qui facilitera un accord sur l'article relatif à la portée de l'instrument.

Nous nous réjouissons aussi des progrès enregistrés à ce jour dans la rédaction des articles concernant le système de surveillance international. Moyennant un tel système, que viendront étayer utilement des inspections sur place et des procédures de consultation et de clarification, il sera possible de faire toute la lumière sur des événements suspects et de dissuader les Etats de mener des activités contrevenant à l'instrument.

Ouvrir ce traité à la signature l'année prochaine est un objectif audacieux mais réalisable. Pour y parvenir, il faudra que tous les Etats appelés à y devenir parties s'attachent constamment à préserver et à améliorer le climat international de confiance mutuelle. Nous accueillons avec satisfaction et reconnaissance l'engagement pris par les cinq Etats dotés d'armes nucléaires de signer un traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996.

La Roumanie figure parmi les pays qui ont appuyé résolument l'idée d'ouvrir rapidement des négociations sur une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Mon gouvernement maintient qu'un instrument juridiquement contraignant codifiant la cessation de la production de matières fissiles militaires donnerait à la communauté mondiale l'assurance que ces matières ne sont ni fabriquées ni achetées en secret. Qui plus est, cela ferait avancer le désarmement nucléaire et mettrait un frein à la prolifération des armes nucléaires.

A ce stade initial, les négociations relatives à une interdiction de la production de ces matières devraient, à notre sens, porter principalement sur le champ d'application de l'instrument et des moyens de vérification efficaces. Nous devrions nous attacher à faire en sorte que l'instrument ne soit pas discriminatoire et recueille une adhésion universelle. La délégation roumaine sera heureuse de développer ces points importants dans le cadre du comité spécial sur la question, qui, nous l'espérons, commencera ses travaux sous peu.

Quant à cette autre question importante que sont les garanties négatives de sécurité, je tiens à réitérer la satisfaction avec laquelle la Roumanie a accueilli l'adoption, le 11 avril 1995, de la résolution 984 du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que les déclarations par lesquelles chacune des cinq puissances nucléaires a donné des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et s'est engagée à leur porter assistance en cas d'agression entraînant l'emploi de ces armes. Nous estimons que ce sont là des acquis majeurs qui traduisent cet esprit de compréhension mutuelle qui ne cesse de grandir sur le plan international et est l'une des retombées de la fin de la guerre froide. Il faut tout faire pour que cette tendance prometteuse se poursuive et progresse. Les pourparlers entre les cinq puissances nucléaires et, éventuellement, les débats menés dans le cadre plus large de la Conférence du désarmement devraient préparer le terrain pour que s'ouvrent un jour des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant octroyant des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires,



(M. Neagu, Roumanie)

objectif qui s'inscrit dans le processus global de paix et de stabilité et dont la réalisation est attendue depuis longtemps.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Sánchez Arnau.

M. SANCHEZ ARNAU (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je n'ai demandé la parole que pour appeler l'attention de la Conférence sur le document CD/1314 par lequel la mission de la République argentine a transmis à l'instance le texte d'une déclaration faite le 23 mai par le Gouvernement argentin au sujet de l'explosion nucléaire à laquelle a procédé la Chine le 15 mai dernier.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'ambassadeur Armstrong.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Je prends la parole à la présente séance pour informer la Conférence de la réaction du Gouvernement et du peuple néo-zélandais à l'essai souterrain d'une arme nucléaire auquel a procédé la Chine le 15 mai dernier à Lop Nor.

Le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères a publié le 16 mai une déclaration dans laquelle il a exprimé l'émotion très vive et pénible qu'avait suscitée chez tous les Néo-Zélandais la nouvelle de l'essai effectué par la Chine. Le Ministre a estimé que cet acte, qui intervenait immédiatement après qu'il avait été décidé à New York de maintenir à jamais en vigueur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, devait être condamné vigoureusement.

Le Gouvernement néo-zélandais est d'avis que la Chine, en s'abstenant de déclarer un moratoire sur son programme d'essais nucléaires, manque à ses devoirs de grande puissance et de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Rien ne peut justifier la réalisation d'essais quels qu'ils soient, d'autant moins que la Chine et les autres Etats dotés d'armes nucléaires sont convenus d'achever au plus tard en 1996 les négociations menées actuellement par la Conférence du désarmement.

Une protestation énergique a été élevée directement auprès des autorités chinoises tant à Beijing qu'à Wellington, au nom du Gouvernement et du peuple néo-zélandais. La Nouvelle-Zélande a exhorté la Chine à tenir compte des multiples appels qui avaient été lancés à celle-ci au sujet de ce dernier essai et à déclarer un moratoire définitif sur tous ses essais nucléaires en attendant la conclusion et l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères félicitations à l'ambassadeur Don Nanjira à l'occasion de son accession à la présidence de cette auguste instance. Je lui adresse tous mes vœux de succès et veux l'assurer de l'entière coopération de ma délégation. Je saisis cette occasion

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

pour remercier l'ambassadeur de l'Italie, M. Vattani, ainsi que le président sortant de la Conférence, l'ambassadeur du Japon, Mme Kurokochi, qui a conduit les travaux de l'instance le mois passé avec beaucoup d'efficacité et de compétence. Je voudrais aussi exprimer à M. Vladimir Petrovsky, secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'à M. Abdelkader Bensmail, secrétaire général adjoint de la Conférence, ma sincère gratitude pour le concours très précieux qu'ils apportent aux travaux de l'instance.

Des doutes quant aux résultats que l'on pouvait attendre de la Conférence d'examen et de prolongation du TNP avaient assailli de nombreux Etats bien avant que celle-ci ne se tienne et l'absence de consensus quant à la durée que devait avoir le Traité avait assombri les négociations relatives au désarmement dans divers domaines.

Deux camps s'affrontaient. Un groupe comprenant certains des Etats dotés d'armes nucléaires faisait valoir que le TNP était la pierre maîtresse de la non-prolifération des armes nucléaires et qu'une simple prorogation de l'instrument ferait faiblir la détermination des uns et des autres de poursuivre dans la voie du désarmement nucléaire. D'autres Etats trouvaient très inquiétante l'application sélective des dispositions du Traité et estimaient qu'il était très difficile d'accepter dans ces circonstances que l'instrument soit prolongé sans condition et pour une durée indéfinie.

En dernière analyse, il a été possible de concilier ces points de vue, en apparence diamétralement opposés, par le biais d'une réaffirmation des principes découlant du Traité, d'un renouvellement des engagements quant aux mesures à prendre dans le cadre de l'instrument et d'un suivi plus rigoureux de l'exécution de ses dispositions à la faveur d'un renforcement du mécanisme d'examen, moyennant quoi la décision concernant le maintien en vigueur du Traité pour une durée indéfinie n'a pas dû être mise aux voix.

Ceux d'entre nous qui ont assisté à la Conférence d'examen seront certainement d'accord pour dire que les négociations tenues à New York ont été ardues et parfois frustrantes mais qu'elles ont aussi été menées dans un esprit de sérieux. C'est ainsi que nous avons pu adopter, à l'issue de la Conférence, un document qui a recueilli l'adhésion de tous et n'a fait l'objet ni de réserves ni d'interprétations divergentes. Bien entendu, certains Etats parties, dont la République islamique d'Iran, auraient souhaité que ce document soit plus ambitieux, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire, mais ceux-là ont décidé de s'en tenir à ce sur quoi tous étaient d'accord et d'éviter d'insister sur des points qui pouvaient susciter encore la discorde et des controverses.

Il a donc été entendu que tous les Etats parties, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui tenaient absolument à assurer la pérennité du Traité, maintiendraient sans réserve tous les principes et objectifs énoncés dans les décisions et s'attacheraient à appliquer fidèlement celles-ci. Nous devons considérer cela comme un acquis important. Nous devons aussi attendre que l'esprit positif qui a prévalu à l'issue de la Conférence d'examen prédominera désormais lors des négociations menées dans divers domaines du désarmement.

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

Quant à la Conférence du désarmement, force est de constater que les travaux de celle-ci n'ont pas très bien débuté cette année. La première partie de la session a été trop largement marquée par un désaccord sur les méthodes de travail et l'organisation des travaux. Malgré les efforts considérables et dévoués qu'ont déployés les présidents successifs, nous n'avons pas été en mesure de commencer ou de poursuivre des négociations sur les questions qui doivent nous occuper.

Je pense que les engagements pris à New York devraient maintenant aider les membres de la Conférence du désarmement à s'entendre sur les activités à mener durant le reste de la session.

Outre les accords importants qui sont intervenus à New York quant aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, au respect des dispositions de l'instrument et à l'universalité de celui-ci, la Conférence d'examen du TNP a adopté un programme d'action qui intéresse directement les travaux de la Conférence du désarmement. Ce programme prévoit que le traité d'interdiction complète des essais doit être conclu au plus tard en 1996, que des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement doivent être ouvertes immédiatement et conclues rapidement, enfin, qu'il faut aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire puis d'éliminer les armes nucléaires. Il a aussi été décidé à la Conférence d'examen que de nouvelles mesures seraient prises pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, mesures qui pourraient aboutir à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.

Nous devons donc poursuivre plus vigoureusement les négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais en vue de conclure celui-ci avant la fin de 1996. Pour cela, il faut que nous nous attachions tout particulièrement à étudier les questions fondamentales que sont notamment la portée et le système de vérification puis nous mettre d'accord sur ces points durant la présente session.

En ce qui concerne l'interdiction de la production de matières fissiles militaires, la Conférence devrait être en mesure, à présent, de convoquer rapidement le comité spécial créé au titre de ce point, conformément à la déclaration faite par le coordonnateur spécial chargé de la question.

S'agissant du désarmement nucléaire, nous devrions nous efforcer d'établir un comité spécial sur cette question aussi. Si cette idée ne recueillait pas à ce stade le consensus requis, il faudrait à tout le moins nommer un coordonnateur spécial en le chargeant de consulter les membres de la Conférence dans le but de faire intervenir un accord sur l'organisation de travaux systématiques à mener résolument en vue de parvenir au désarmement nucléaire.

L'acceptation de l'idée que des garanties négatives de sécurité pourraient être octroyées dans le cadre d'un traité devrait maintenant ouvrir la voie à une relance des négociations au sein du comité spécial chargé de la question, de même qu'à des résultats plus nets.

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

Il convient également de noter que, de l'aveu général, le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements est l'organe tout indiqué pour étudier la question importante de la transparence dans le domaine des armements nucléaires, sujet qui inquiète vivement les Etats qui ne sont pas dotés de telles armes. Cette entente devrait nous aider à nous mettre d'accord sur la reconstitution de ce comité spécial et sur un mandat remanié qui intègre ce point.

De l'avis de la délégation iranienne, l'accord intervenu sur l'organisation des travaux pourrait être rapidement complété par une entente sur d'autres questions de procédure, notamment la désignation des présidents des comités et le calendrier de leurs travaux.

La dernière conférence d'examen du TNP a eu pour effet d'ajouter aux responsabilités qui sont celles de la Conférence du désarmement. Les débats, les échecs et les succès de l'instance seront examinés de près entre autres lors de la conférence d'examen du Traité qui se tiendra en 1997 et de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui aura lieu la même année.

Le temps presse et nous devons agir rapidement. Plus que jamais, les membres de la Conférence du désarmement devront travailler à l'unisson et se comporter en conséquence, au vu de tous. C'est là, j'ose l'affirmer, ce que nous tous ici souhaitons sincèrement et voulons résolument.

Le baron GUILLAUME (Belgique) : Madame la Présidente, laissez-moi tout d'abord vous dire combien mon pays est heureux de voir le Kenya assurer la présidence de cette conférence. Nous sommes sûrs que sous votre autorité nous allons faire de réels progrès; de toute façon vous pouvez être assurée de la pleine collaboration de la délégation belge.

A l'occasion de la reprise des travaux de la Conférence du désarmement, mon gouvernement voudrait dire à quel point il se félicite du succès de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui vient d'avoir lieu à New York. Nous pensons, en effet, qu'outre la décision qui y fut prise de prolonger indéfiniment le Traité - et de garantir ainsi les fondements de la sécurité internationale pour l'avenir - le succès de la Conférence vient du fait qu'y furent également adoptés les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Ces derniers sont destinés à nous servir de lignes directrices pour toute notre action future et il y est spécifié, en outre, que les puissances nucléaires devraient faire preuve de "la plus grande retenue" en matière d'essais nucléaires. Au regard de ces principes, le fait que la Chine a procédé à un nouvel essai nucléaire au lendemain même du jour où ils furent adoptés par consensus est parfaitement choquant pour ne pas dire provocateur et mon gouvernement ne peut que le déplorer, car cela est vraiment contraire à l'esprit de nos négociations. Paradoxalement, je dirai que cet événement, loin de devoir retarder les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, souligne l'urgente nécessité de les faire aboutir. Tout en regrettant cet essai, puissions-nous dès lors en tirer une telle leçon.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration. La liste des orateurs est ainsi épuisée pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant du Brésil, l'ambassadeur Lafer.

M. LAFER (Brésil) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, la délégation brésilienne a eu l'occasion, lors de son intervention à la séance plénière du 30 mars dernier, de dire sa satisfaction de voir le représentant d'un pays ami, le Kenya, au poste important de président de la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir de vous renouveler aujourd'hui les expressions de notre satisfaction.

J'ai demandé la parole pour vous remercier, avant tout, des paroles aimables de bienvenue que vous m'avez adressées à l'occasion de mon arrivée à Genève, où je suis venu prendre la direction de la délégation brésilienne à la Conférence du désarmement.

Le désarmement est une question que j'ai suivie de près et à laquelle j'ai consacré des études aussi bien qu'une partie de mes activités dans les milieux de la politique. C'est ainsi que, dans le cadre des travaux menés dans ce domaine par l'ONU, j'ai notamment pris part au groupe d'experts qui a fait des recommandations en 1991 au secrétaire général de l'époque, M. Pérez de Cuéllar, sur la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires.

En 1992, j'ai eu le plaisir de mettre en route, en ma qualité de ministre brésilien des relations extérieures et en étroite coordination avec les représentants d'autres pays d'Amérique latine, la procédure par laquelle des modifications ont été apportées au Traité de Tlatelolco qui ont ouvert la voie à la pleine participation du Brésil et d'autres Etats au régime établi par l'instrument et qui, en définitive, ont fait de l'Amérique latine la première zone exempte d'armes nucléaires de notre planète qui soit peuplée.

L'évolution récente de la situation internationale, tout comme l'expérience que j'ai moi-même acquise, semble indiquer que j'arrive à un moment particulièrement critique pour la Conférence du désarmement, alors que celle-ci est confrontée à de grandes difficultés en même temps que s'ouvrent à elle des possibilités uniques. Des mesures importantes pourraient être prises dans un domaine essentiel de l'instauration de la paix que sont les instruments de la paix et qui suppose la limitation, puis la réduction des armements conçus comme les instruments et les moyens techniques de la guerre. J'ai la certitude que la Conférence saura tenir ce pari. Je tiens à vous assurer que le Brésil entend continuer de concourir à tous les efforts qui seront faits pour éliminer progressivement les moyens dont dispose le monde d'annihiler la civilisation humaine et d'infliger des souffrances : le pays a déjà donné des gages de ses intentions puisque, entre autres, il a renoncé à l'arme nucléaire, qu'il n'a participé à aucun conflit armé depuis plus d'un siècle hormis la seconde guerre mondiale, qu'il entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les pays voisins, qui sont au nombre de dix, et que la part du PNB que représentent ses dépenses militaires est parmi les moins importantes du monde.

M. WANG (Chine) (traduit du chinois) : Madame la Présidente, c'est pour moi un vif plaisir que de vous voir présider les travaux de la Conférence du désarmement. La délégation chinoise tient à vous assurer de sa pleine coopération et saisit cette occasion pour accueillir les nouveaux représentants à la Conférence. Je voudrais apporter les précisions suivantes aux déclarations faites précédemment par la délégation chinoise.

Le Gouvernement chinois a toujours fait preuve de la plus grande modération en matière d'essais nucléaires. La Chine n'a procédé qu'à un très petit nombre d'explosions expérimentales. Elle a réalisé le 15 mai dernier un essai nucléaire souterrain, après quoi, un porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a développé à nouveau la position qui a toujours été celle du Gouvernement chinois quant aux questions des essais nucléaires et des garanties de sécurité.

Je tiens à réaffirmer que la Chine est acquise à l'idée de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires et qu'elle est favorable à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais dans cette perspective. En ayant cet objectif à l'esprit, la Chine a appuyé activement la négociation de ce traité à la Conférence du désarmement et a participé avec sérieux, dans un esprit pragmatique et responsable, aux travaux du comité spécial chargé de la question. Les membres de la communauté internationale, dont la Chine, ont dans leur majorité exprimé l'espoir que le traité serait conclu rapidement et au plus tard en 1996. Le Gouvernement chinois a déclaré en maintes occasions que, dès l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais, la Chine se conformerait à l'instrument et cesserait ses essais nucléaires.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Comme les délégations le savent, il reste à régler plusieurs des questions évoquées dans la déclaration faite par le Président au sujet de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux de la session de 1995 de la Conférence. Ces questions font toujours l'objet de consultations. J'avais espéré qu'il serait possible d'avancer dans certaines d'entre elles au cours de l'intersession, ce qui aurait permis à la Conférence de bien commencer la deuxième partie de sa session. Il semble, cependant, qu'il faille poursuivre les consultations pour surmonter encore quelques difficultés. J'encourage donc toutes les délégations à faire preuve de la souplesse nécessaire pour que celles-ci puissent être réglées.

Le secrétariat a fait distribuer à ma demande un calendrier provisoire des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires; comme d'habitude, il n'est présenté qu'à titre indicatif et peut être modifié au besoin. Cela étant entendu, puis-je considérer que la Conférence accepte ce calendrier ?

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 8 juin à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 10.

-----